N° 1716 — DIMANCHE 7 MARS 1869 — 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Ce pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 6 MARS 1869.

Bulletin politique.

Parmi les nouvelles que nous apportent aujourd'hui nos correspondances, la plus importante, pour nos centres industriels, est sans contredit celle de la décision prise par le Conseil d'État. Sur le rapport de M. Gaudin, cette assemblée a adopté le projet de loi qui abolit la loi du 22 juin 1853, et toutes les autres dispositions relatives aux livrets d'ouvriers. Aussitôt que le texte de ce projet de loi nous sera connu, nous en discuterons la portée et les conséquences : mais, dès aujourd'hui, nous pouvons dire que cette nouvelle perturbation apportée dans les rapports entre les patrons et les ouvriers, est vue de mauvais œil par tout le monde. Le livret est une garantie, un véritable traité sauvegardant les intérêts des deux parties et sa suppression ôtera à l'industrie toute sa sécurité. Le gouvernement, cela est évident, veut faire de la popularité ; il espère, en supprimant les livrets, rallier à lui la classe ouvrière lors des élections. Eh bien, cette fois encore, il se trompe et un avenir prochain lui enlèvera ses illusions. On peut le lui prédire.

Comme il fallait s'y attendre, le Corps législatif a consacré par un vote les dilapidations et les illégalités de M. Haussmann. 187 voix contre 69 ont donné raison à l'administration de la Seine en votant l'art. 1er. M. Rouher avait fait de ce vote presque une question de cabinet et MM. les députés ont sacrifié les intérêts de leurs électeurs à ceux de M. le ministre d'État.

Voici comment se sont partagés les votes de la députation du Nord. Pour le renvoi à la commission : MM. J. Brame, Kolb-Bernard, Lambrecht et Plichon contre le renvoi : MM. le Chambellan-Marquis d'Havrincourt, Hamoir, Seydoux et Stievenart.

Et maintenant, électeurs, vous qui payez, voyez et jugez !

A l'extérieur, nous devons signaler les proclamations du général Grant, le nouveau président des États-Unis, et le discours du roi de Prusse à l'ouverture des Reichstag.

Ces deux documents se bornent à un exposé assez vague de la situation respective des deux pays. A l'égard des mesures à prendre en vue de la réconciliation des diverses parties de la grande famille américaine, le général Grant s'exprime ainsi :

« Beaucoup de questions seront soulevées dans le cours des quatre années prochaines. Il est désirable qu'elles soient appréciées avec calme et sans préjugé, le plus grand bonheur du plus grand nombre étant le but à atteindre. Ce but exige la sécurité pour les individus, pour les biens et pour les opinions politiques et religieuses dans tout le pays. »

Le message présidentiel se termine ainsi :

« Je demande la paix, l'indulgence, la patience, les uns envers les autres dans tout le pays. Je demande aussi que tous les citoyens fassent des efforts énergiques pour cimenter notre heureuse union, et j'adresse des prières à Dieu pour qu'il nous aide à atteindre ce but. »

De son côté, Sa Majesté prussienne, après avoir affirmé de nouveau le système qui a pour but final l'unification complète de l'Allemagne, fait naturellement les vœux les plus sincères pour le maintien de la paix :

« Les délibérations et le succès de la Conférence de Paris, a dit ce souverain, ont attesté le désir sincère des puissances européennes de prendre sous leur protection commune, comme un bien précieux commun, les bénédictions de la paix.

« En présence de cette situation, une nation peut se croire autorisée à compter avec pleine confiance sur la durée d'une paix que les gouvernements étrangers n'ont pas l'intention de troubler et qui défie les efforts impuissants des ennemis de l'ordre. »

La confiance du cabinet de Berlin dans le maintien de la paix est si grande que, entre Rastadt et Landau, c'est-à-dire sur une étendue de 80 lieues, les Prussiens établissent — les lettres d'Allemagne en font foi — défenses sur défenses, fortins, repaires, retranchements. Ces travaux qui se composent de remblais de terre et de fascines, sont ce que l'on appelle des travaux de saison et ne sauraient servir à un système de défense permanente. *Si vis pacem, para bellum....*

Et puisque nous parlons de préparatifs militaires, disons que, dans les arsenaux d'Italie, la transformation des fusils de l'armée a toujours lieu, dans de vastes proportions. Chaque jour, neuf cents fusils environ sont livrés au comité d'artillerie. L'arsenal de Turin et les armureries de Bergame, Brescia et Terre-Annunziata, près Naples, fondée sous le règne de Murat, concourent à cette active fabrication. En outre, et par ordre, on armerait de canons rayés tous les forts de la Sicile, ceux des côtes de l'Adriatique, de la Méditerranée et de la Sardaigne.

Les journaux officieux s'obstinent, on ne sait trop dans quel but, à faire beaucoup de bruit autour de l'incident belge qui, selon eux, reste à l'état litigieux entre le cabinet de Bruxelles et celui des Tuileries. Les choses en seraient venues à ce point que l'Angleterre aurait déjà cru devoir offrir sa méditation. De son côté, M. de Bismark se montrerait tout prêt à soutenir la Belgique. Nous pensons qu'il y a là une petite comédie destinée à détourner l'attention publique d'un drame plus sérieux.

J. REBOUX.

Les milliards de M. Haussmann

Rien ne saurait intéresser plus vivement la province que la grande discussion qui se poursuit en ce moment au Corps législatif sur les affaires de la ville de Paris. Quels aveux, quelles révélations ! Deux milliards en quinze ans, dépensés dans une seule ville, en dehors de ses dépenses ordinaires, sans contrôle ou sans autorisation ! C'est à cette œuvre que sont venus s'atteler les bras et les capitaux qui manquent à l'agriculture ! C'est de là qu'est parti l'exemple des emprunts, des prodigalités ruineuses, du renchérissement général de la vie ! Qu'importe ! on a transformé Paris !

Que voulez-vous ? La ville était trop petite pour le règne ! Il fallait au fur et à mesure que le cercle de nos libertés se rétrécissait élargir le cercle de nos plaisirs ! Il fallait deux milliards pour montrer aux étrangers, comme l'a dit naïvement un commissaire du gouvernement, « *Paris en toilette !* » Deux milliards pour que les désœuvrés des deux mondes, les enrichis ou les endettés de tous les pays pussent venir s'amuser dans un Paris reconstruit à neuf et marqué à l'N.

.....

Merveilles, enchantements, vanités, fantasmagorie, mensonges, tout a disparu sous le souffle de la discussion et de la grande œuvre, comme disait hier encore le troupeau des admirateurs, il ne reste plus que fumée !

Ce qui nous frappe surtout dans ce grand débat, c'est moins encore la situation politique, la situation morale qu'il révèle ; c'est moins le spectacle de cette administration irresponsable et toute-puissante, prodiguant les millions, négociant la signature de la ville, trafiquant des terrains, empruntant sans autorisations, fière de n'avoir de comptes à rendre qu'à la volonté supérieure dont elle s'inspire, que le rôle auquel est condamnée la Chambre, le rôle des représentants des départements, appelés, lorsqu'il est trop tard, pour aviser, à sanctionner la violation de tous les principes. Et quand M. Ernest Picard, dans une réplique qui restera comme une revanche de l'esprit, du bon sens, de la raison et du patriotisme, s'est écrié : « Qui donc doit perdre « ici et sortir vaincu : est-ce la loi, est-« ce la Chambre ou les violateurs « de la loi ? » il a résumé toute cette scandaleuse affaire, il en a tiré la moralité, il a posé nettement la question devant le pays.

.....

Et maintenant, jugez, vous qui payez ! Faites le calcul de cette tolérance, additionnez les milliards qu'ont coûtés toutes ces fautes, comparez ce qu'on vous a pris, à ce qu'on vous a donné en échange, et décidez si le temps n'est pas venu où le suffrage universel doit enfin comprendre qu'il est majeur, que c'est à lui de choisir, et que cette liberté dont on lui fait si peur, c'est le seul moyen de défendre, non pas seulement ses droits, mais son argent. — Ch. Lambert de Ste-Croix.

(*Courrier de Narbonne.*)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, vendredi 5 mars.

L'article 1er du projet de loi concernant la ville de Paris, tel qu'il a été amendé d'un commun accord par la commission du Corps législatif, a été adopté hier à la majorité de 184 contre 69 ; c'est là une minorité imposante, surtout si l'on tient compte du chiffre considérable des abstentions. Ce vote est pourtant de nature à surprendre le public. 97 membres s'étaient prononcés l'avant-veille en faveur d'un amendement qui était la négation de l'article premier, puisqu'il propose de ne rien reconnaître des opérations faites par le Préfet de la Seine avec le crédit foncier, et que l'autre au contraire reconnaît ces opérations, bien qu'il facilite les moyens de s'en dégager. On s'attendait à retrouver dans l'urne les 97 noms qui avaient été déposés en faveur de l'amendement ; mais 28 noms ont fait défaut, et se sont convertis. Parmi eux, on peut citer : MM. Mège, Morin, De Dalmas, Eschassériaux, Guillaumin, etc.

Il a fallu même beaucoup d'énergie à ceux qui ont persisté dans leur manière de voir, car les ministres ont employé les grands moyens pour obtenir le revirement des députés sur lesquels ils exercent d'ordinaire une certaine influence. M. Rouher a d'abord déclaré dans les couloirs, qu'il se retirerait si l'article 1er était rejeté et que ses collègues des finances et de l'intérieur en feraient autant. Ensuite leurs amis les plus dévoués, sans doute avec leur consentement, ont répété qu'ils auraient pour successeurs les autoritaires, Persigny et autres, que la majorité aime peu et qui semblent faire reculer le mouvement de l'initiative impériale. Enfin ils ont exhumé l'hydre de l'anarchie; ils ont dit que ce vote contre l'article 1er, réunissant l'opposition avec le centre gauche était une attaque contre l'Empire et porterait atteinte à son autorité. Je me dispenserai de vous citer les noms des personnages marquants qui ont insinué ces arguments dans les oreilles des députés que l'on jugeait accessibles à ce genre de considérations. Voilà ce qui explique le vote d'hier.

Il y a un mot très dur avec lequel on a déjà voulu caractériser cette grosse affaire: on a dit que c'était un Mexique à l'intérieur. L'expression est cruelle; vous jugerez jusqu'à quel point elle est juste.

A la suite du vote sur l'article premier la question politique a été engagée : La ville doit-elle être administrée par un conseil municipal élu ? M. Picard, M. J. Simon

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 7 MARS 1869.

— 7 —

MADEMOISELLE DE CHAVAS.

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 28 février.)

Avec le manque de tact qui la caractérisait, sans se douter d'ailleurs du surcroît de souffrances que chacune de ses paroles causait à la malheureuse Gabrielle, elle s'étendit très-longuement sur les avantages qui résulteraient pour Paul d'une union avec une personne riche. Elle n'épargna ni les détails, ni les commentaires, s'extasiant à plaisir sur le luxe, la dot, l'élégance de sa future belle-fille, et sur le bonheur qui attendait son fils.

Gabrielle put sourire, et paraître s'intéresser au verbiage de Mme Duferrier ; mais à peine celle-ci se fut-elle éloignée que, hors d'état de se soutenir plus longtemps, Mlle de Chavas inclina sa tête défaillante sur l'appui du chevalet, et pleura à sanglots.

Alors seulement la vérité apparut à la marquise, et l'indignation, bien plus que la pitié, fut le premier sentiment qui s'éleva en elle. Son orgueil de race se révolta. Se pouvait-il que sa fille eût jeté son cœur aux pieds d'un plébéien, et que ce cœur ait été repoussé avec dédain ? Les idées de rang, de position sociale n'avaient donc pas été comme elle l'avait cru des barrières suffisantes pour prémunir Gabrielle contre le danger d'une folle passion ? Le désespoir de la jeune fille lui donnait un cruel démenti. Oh ! comme Mme de Chavas se reprochait son imprévoyance !

Mais il ne suffisait pas de se désoler, il fallait avant tout sauvegarder sa dignité, réparer le mal, si c'était possible.

Gabrielle ! dit la marquise en posant sa main sur la tête baissée de la pauvre affligée, Gabrielle, répéta-t-elle, d'un ton plus accentué, car la malheureuse enfant n'avait fait aucun mouvement.

A ce second appel, elle tourna lentement vers sa mère son visage décomposé et baigné de larmes.

Ah ! dit la marquise avec une profonde amertume, se peut-il que j'aie assez vécu pour subir l'humiliation de ma fille dans un semblable état ! et pour qui encore ! Mais tu l'aimes donc bien cet homme qu tu pleures tant son abandon ? Depuis quand l'aimes-tu? Le sait-il que tu l'aimes? le lui as-tu dit ?

Gabrielle fit un geste négatif ?

—Pourquoi m'avoir caché ce sentiment, reprit la marquise ? je te l'aurai arraché du cœur avant qu'il ait pu y prendre racine. Mais tu n'osais pas, car tu en avais honte. Et moi qui avais tant de foi en ton jugement ! voyons, sèche tes larmes, il est indigne et dégradant pour une femme de s'apaisser ainsi. Où cet homme t'a aimée, ou il ne t'a pas aimée; s'il ne t'a pas aimée dois-tu l'aimer, toi ? et s'il t'a aimée, tu dois être fière en vérité de voir de quel poids son affection a pesé dans la balance! à quels mobiles il a cédé !

— Oh! ne m'accablez pas ainsi ! s'écria Gabrielle en joignant les mains. Mon angoisse est si grande, qu'elle dépasse la mesure de mes forces. J'ai eu tort, je le sais, mais j'en suis cruellement punie. Je souffre tant, ce sera mon châtiment ; je l'accepterai, mais laissez-moi le temps. J'oublierai, je vous jure que j'oublierai.

La marquise ne put tenir devant l'explosion de ce chagrin si vrai, si entier. Elle se pencha vers sa fille et l'entoura de ses bras.

Pauvres femmes, elles pleurèrent bien longtemps, pressées l'une contre l'autre !

Quand l'accès d'attendrissement fut passé, la marquise revint sur la nécessité de ne laisser rien deviner au monde de ce triste secret. Esclave du qu'en dira-t-on, la pensée qu'elle et sa fille pourraient peut-être devenir un sujet de risée lui était insupportable ; les assiduités journalières du jeune peintre pouvaient avoir donné lieu à des commérages. Elle craignait par-dessus tout, qu'on pût supposer qu'elle avait attiré Paul dans l'espoir de lui faire épouser sa fille, et que ses efforts avaient été vains.

Le meilleur moyen était de ne pas rompre avec la famille Duferrier, de continuer à la voir, comme par le passé, quitte à s'éloigner peu à peu ensuite, quand on aurait mis à néant tous les bruits malveillants.

C'était un cruel supplice à infliger à Gabrielle.

Mais la pauvre fille, mue par l'idée qu'elle avait à expier une faute, ne se refusa à rien.

Heureusement pour elle, l'épreuve de se retrouver souvent avec l'artiste lui fut épargnée. Occupé de sa fiancée, des préparatifs de son mariage, Paul n'était plus jamais chez lui. Gabrielle ne le revit qu'à la cérémonie de son mariage. Il semblait parfaitement heureux, et très fier de sa ravissante épouse. Le passé n'existait donc plus pour lui ? Cependant, il parut éprouver un moment d'embarras en recevant les félicitations de la marquise et de sa fille. Peut être espérait-il voir l'ombre du regret sur le visage de Mlle de Chavas. Si son orgueil d'homme ambitionnait ce triomphe, il fut déçu dans son espérance. Gabrielle avait la même expression douce et sereine. Ses grands yeux n'étaient ni plus tristes ni plus mélancoliques. Si elle jouait un rôle, elle s'en acquittait à merveille. Paul fut la dupe de cette apparence de tranquillité, et sa conscience se trouva plus à l'aise.

Ah! s'il avait pu lire dans ce pauvre cœur tourmenté ! mais ni lui, ni personne ne se douta de ses déchirements.

XVI

Il fut rude le combat que Mlle de Chavas eut à subir pour accomplir ce qu'elle savait être un rigoureux devoir. Il fallait oublier, c'était difficile, ni aimer ni haïr ; et ces deux sentiments contraires se partageaient sans cesse son cœur.

A l'affection intense qu'elle avait eue pour le jeune peintre se joignait une sorte de répulsion, causée par la manière dont il avait agi.

Comme toutes les personnes enthousiastes, elle avait prêté à son idole tous les dons, toutes les qualités qu'elle aurait voulu lui voir posséder ; mais toutes ses illusions sur lui s'étaient dissipées. A la place de l'être généreux, loyal et bon qu'elle avait rêvé, il n'y avait qu'un homme égoïste, sensuel, léger et frivole, indigne d'un regret. Elle rougissait de honte de l'avoir aimé, et elle pleurait pourtant le bonheur entrevu et à tout jamais perdu. Explique qui pourra ces étranges contradictions du cœur humain.

Mais la courageuse fille n'était pas de celles qui s'affaissent sous la tourmente. Sa douleur ne devait pas rejaillir sur sa mère. Il n'était pas juste de faire retomber sur elle une partie du fardeau. Gabrielle avait été au-devant de la croix ; il fallait la porter, et la porter seule. Aussi employa-t-elle toutes les forces de son énergique volonté à dompter sa douleur : elle fut admirable.

De pareilles commotions morales ne sont pas sans laisser de traces. Mlle de Chavas en fit la triste expérience. Un dégoût immense de tout avait remplacé son ardeur juvénile, mais elle travaillait quand même. Jamais elle ne permettait à la plainte, ni au murmure de franchir ses lèvres. Comme elle l'avait dit dans la première explosion de son désespoir, le châtiment devait être accepté. Le manque de confiance envers sa mère avait appelé la colère de Dieu : il fallait la subir.

Mme de Chavas était trop avertie alors pour ne pas comprendre ce qui se passait dans l'âme de sa fille. Elle voyait ses che-